



**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Quatrième assemblée ordinaire du conseil d'administration (CA)
du lundi 30 mai 2022**

PROCÈS-VERBAL

Cinquième assemblée ordinaire de l'année 2022 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 30 mai 2022 à 19 h en mode hybride, dans la salle 322-324 du centre Frédéric Back et sur Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Alexandra-Maude Grenier	Présidente
Mme Rose Savard-Paquet	Vice-Présidente
Mme Claudia Nguyen	Secrétaire
Mme Maggy Desgagnés	Trésorière
M. Steve Brillant	Administrateur
M. Louis Dumoulin	Administrateur
M. Fabien Abitbol	Administrateur
M. Julien Roy	Administrateur
Mme Marie-Andrée Lefebvre	Administratrice
M. Charles Beaudoin-Jobin	Administrateur
M. William Philippon	Administrateur

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

ABSENCE :

AUCUNE

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Edouard-Julien Paquet	Cofondateur et coordonnateur d'Espaces d'initiatives
M. Louis-Philippe Tétreault	Responsable Chantier Graff'Cité
Mme Mylène Bernard	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 citoyens assistent à l'assemblée.

22-05-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
22-05-02	19 h 02	Lecture et adoption de l'ordre du jour
22-05-03	19 h 05	Adoption des procès-verbaux du 25 avril 2022
22-05-04	19 h 10	Présentation du programme Espaces d'initiatives
22-05-05	19 h 25	Présentation de M. Louis-Philippe Tétreault du chantier Graff' Cité
22-05-06	19 h 45	Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc
22-05-07	20 h 10	Première période de questions du public
22-05-08	20 h 20	Résolutions <ul style="list-style-type: none"> - Résolution relative au Bassin Louise - Résolution insertion du tramway - Résolution rue piétonne Festival d'été de Québec (FEQ) - Résolution stationnement FEQ - Résolution représentant Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) - Résolution responsable sécurité routière - Résolution enfouissement des fils - Résolution consultation CQSJB sur le stationnement - Résolution écocentre mobile - Résolution parcs conviviaux - Résolution préservation trajet 807 - Résolution appui au projet d'Espaces d'initiatives
22-05-09	20 h 30	Deuxième période de questions du public
22-05-10	20 h 40	Points d'information <ul style="list-style-type: none"> - Table de concertation vélo - Table de mobilité des quartiers centraux - Corvée de nettoyage - Rencontre tramway : inscription à la rencontre du 31 mai - Réglementation d'urbanisme - Jeffery Hale - SDC - Vivre et vieillir à Québec
22-05-11	20 h 50	Trésorerie <ul style="list-style-type: none"> - Résolution regroupement des postes budgétaires - Point mensuel : État des finances - Remboursement frais de représentation - Résolution paiement de la secrétaire de rédaction
22-05-12	21 h 00	Divers
22-05-13	21 h 05	Levée de l'assemblée

22-05-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 05.

22-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Alexandra-Maude Grenier donne lecture de l'ordre du jour. On demande d'y ajouter le point SDC dans la section des points d'information. On demande également l'ajout de 3 résolutions, soit « Résolution relative au Bassin Louise », « Résolution insertion du tramway » et « Résolution stationnement FEQ », ainsi que le déplacement de la « Résolution regroupement des postes budgétaires » dans la section de la trésorerie.

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité.

22-05-03 Adoption des procès-verbaux du 25 avril 2022

Les administrateurs ont tous pris connaissance des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. CHARLES BEAUDOIN-JOBIN, IL EST RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux du 25 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

22-05-04 Présentation du programme Espaces d'initiatives

Édouard-Julien Blanchet, directeur général d'Espaces d'initiatives, présente d'abord son organisme, principalement connu pour le développement d'un projet de requalification pour l'église Saint-Charles-de-Limoilou, transformée et laboratoire d'innovation sociale. Le projet perdure, mais ne se réalisera pas dans l'église. Cela dit, l'organisme a pu développer une grande expertise en accompagnement de projets citoyens ou collectifs répondant à des enjeux sociaux ou environnementaux. Dans leur processus de restructuration, M. Blanchet et ses partenaires se sont demandé comment rendre accessible cette expertise aux citoyens qui souhaitent réaliser leurs projets.

C'est dans cette optique que M. Blanchet présente au conseil le programme d'incubation d'initiatives citoyennes. Les conseils de quartier étant constitués de membres très près de leur communauté, les citoyens se tournent souvent vers eux lorsqu'ils ont des projets et souhaitent rallier d'autres participants. Cependant, les administrateurs bénévoles des conseils de quartier manquent parfois de temps ou d'expertise pour aider les citoyens en question à réaliser ces projets. Ainsi, ce que souhaite offrir l'organisme Espaces d'initiatives, c'est un accompagnement personnalisé à titre de ressource externe au conseil de quartier.

Une fois qu'un conseil de quartier réfère un ou des citoyens et leur projet à l'organisme Espaces d'initiatives, le processus d'accompagnement se développe en quatre temps :

1. Aiguillage : On prend soin de comprendre le besoin du citoyen pour le diriger vers les bonnes ressources du territoire de la ville;

2. Incubateur civique : Tous les citoyens ayant des projets pour leur communauté sont rassemblés en une cohorte, à laquelle on offre de l'aide sous forme de mentorat, de coaching, de formations en développement de projet, d'ateliers, etc., et ce, sur une durée de trois mois (trois cohortes par année);
3. Boîte à projets : Les citoyens sont mis en réseau par le biais d'une plateforme numérique où sont référencés tous les projets en cours;
4. Recherche de financement : Un concours permet de mailler les porteurs de projets à des bailleurs de fonds (organismes communautaires, entreprises privées souhaitant s'engager dans la communauté, etc.).

Espaces d'initiatives est présentement à la recherche de soutien et de commentaires. M. Blanchet explique que son organisme déposera des demandes de financement au cours du mois de juin et bénéficierait de l'appui du CQSJB. Le conseil se dit favorable à un tel programme et accepte d'épauler le projet d'incubateur civique (voir résolution CA-22-43).

22-05-05 Présentation Graff'Cité

M. Tétreault présente le bilan des activités 2021 de Graff'Cité. Chantier urbain orchestré par le Carrefour jeunesse-emploi, l'organisme permet l'insertion socioprofessionnelle de jeunes adultes éloignés du marché du travail tout en répondant à un besoin de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, soit le nettoyage des graffitis.

Les participants sélectionnés vivent différents freins à l'emploi : dépression, délinquance, consommation, anxiété, expérience d'emploi négative, problèmes physiques, etc. Le projet de 30 semaines permet à ces jeunes de 18 à 35 ans de renouer avec l'emploi et de s'impliquer dans la communauté, de développer leurs compétences relationnelles par le biais du travail d'équipe et de tâches liées au service à la clientèle, de réfléchir à leur projet de vie, le tout en étant rémunérés pour le travail accompli. On leur apprend ainsi à établir une routine et à la maintenir, à se donner des moyens de gérer le stress, à établir un budget, à mieux communiquer en équipe, etc.

Le service de nettoyage de graffitis est offert dans les 9 quartiers de La Cité-Limoilou. L'équipe procède d'abord à une tournée de repérage. Les données recueillies sont transmises à la Ville. Les commerces de proximité et citoyens propriétaires des immeubles touchés sont ensuite contactés, par téléphone ou par courriel. On leur transmet un constat du travail à effectuer sur leur bâtiment et on leur offre le service de nettoyage gratuit.

En 2021, ce sont 11 211 pi² qui ont été nettoyés. La cible à atteindre est de 20 000 pi² carrés. En comparant les statistiques des différents quartiers, on remarque que 883 graffitis ont été repérés dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, comparativement à 1649 dans Saint-Roch et à 1187 dans Saint-Sauveur. Sur les 9 arrondissements observés, Saint-Jean-Baptiste se retrouverait en 4^e position des quartiers les plus touchés en nombre total de graffitis (calcul ne considérant pas la superficie des différents quartiers). Sur ces 883 graffitis repérés, 218 (16 %) ont été nettoyés par l'équipe de Graff'Cité. Cela dit, on fait remarquer qu'il s'avère plus difficile d'aller chercher l'adhésion des propriétaires non occupants.

En 2021, 4 corvées de nettoyages ont eu lieu, incluant une corvée effectuée le 8 septembre sur la rue Lavigueur, entre les rues Philippe-Dorval et Olivier-Robitaille. Située près des escaliers menant en basse-ville, la rue nettoyée demeure un lieu fortement touché par les graffitis.

En 2022, il est prévu de faire la rue Saint-Olivier, qui a pourtant été nettoyée en 2018. M. Tétréault en profite pour préciser que certaines rues sont plus touchées que les autres et que, généralement, les rues transversales le sont moins que les autres.

Graff'cité offre également des trousse de nettoyage autonomes, rendues disponibles pour les citoyens de Saint-Jean-Baptiste à la quincaillerie Home Hardware. Les trousse sont gratuites et fonctionnelles sur surfaces lisses. Les locataires doivent obtenir l'autorisation de leurs propriétaires avant de procéder à tout nettoyage. En 2021, une seule trousse a été réclamée dans le quartier. Il serait bon de publiciser davantage le service.

Sur le plan de la prévention des graffitis, M. Tétréault présente finalement quelques recommandations au conseil :

- Contacter le 311 pour signaler un bâtiment ou un site municipal vandalisé;
- Contacter le 911 pour signaler une propriété privée vandalisée;
- Signer le contrat disponible au <https://cjecn.qc.ca/nos-services/graffcite/>;
- Diriger les citoyens vers le site de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/graffiti/index.aspx>;
- Appeler Graff'Cité en cas de premier vandalisme ou en cas de récidive;
- Installer un voyant lumineux avec détecteur de mouvement lorsque possible (solution pouvant être nuisible lorsque les fenêtres des voisins sont rapprochées);
- Peinturer la surface vandalisée;
- Verdier les lieux pour empêcher l'accès à certains murs (installation de bosquets, de murs végétalisés, etc.);
- Promouvoir la trousse de nettoyage autonome.

22-05-06 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Mme Mélissa Coulombe-Leduc revient sur la question du vrombissement qui se fait entendre dans le quartier. La source identifiée est toujours Papiers White Birch, avec qui la Ville est en contact étroit. Des travaux sont en cours pour régler la problématique, mais la compagnie attend la livraison de pièces qui lui permettront de finaliser le tout.

La conseillère mentionne ensuite que le ministère de la Culture et des Communications a finalement classé officiellement au Registre du patrimoine culturel l'église du Très-Saint-Sacrement, qui est désignée comme église à valeur supérieure. Selon Mme Coulombe-Leduc, dans l'état dans lequel se trouve l'église du Très-Saint-Sacrement et en vertu des mécanismes de protection en place à la ville de Québec, même sans être classée, la commission d'urbanisme n'aurait probablement pas autorisé sa démolition.

L'église Saint-Jean-Baptiste, pour sa part, fait partie des huit églises de valeur patrimoniale exceptionnelle sur le territoire. Ces dernières font ainsi l'objet d'une mesure spéciale, issue d'une entente entre la Ville et le ministère de la Culture, et ont accès à des enveloppes budgétaires particulières.

Cela dit, est-ce que le classement de l'église du Très-Saint-Sacrement a un impact sur l'avenir de celle de Saint-Jean-Baptiste? La réponse est non. La conseillère précise que les enveloppes budgétaires accessibles à l'une ne le sont pas pour l'autre et rappelle la volonté de la Ville d'acheter l'église Saint-Jean-Baptiste. Est-ce que la Fabrique souhaitera se prévaloir des quatre millions que le ministère de la Culture a mis sur la table en annonçant le classement? Impossible de la savoir pour l'instant.

Pour sauver l'église Saint-Jean-Baptiste, un projet de requalification doit être élaboré et la mobilisation reste à venir. Sur la base du rapport de l'Institut canadien de Québec (ICQ) qui a été présenté, Mme Coulombe-Leduc mentionne que des annonces devraient être faites avant la fête nationale.

Dans le dossier du verdissement, la conseillère aborde le rôle de la Table canopée, une table de concertation regroupant une vingtaine d'organismes qui œuvrent dans le verdissement et dont l'objectif est d'augmenter la canopée sur les propriétés principalement privées (résidentielles, institutionnelles, industrielles et commerciales).

Les conseils de quartier ne siégeant pas à la Table canopée, elle demande au CQSJB comment il peut, à son niveau, accélérer le verdissement de son territoire. Puisqu'il est un organe de la Ville, le conseil ne peut soumettre des appels à propositions et accéder à des subventions. Comment mettre la main sur ce financement? Selon la conseillère, créer un Verdir Saint-Jean-Baptiste mobiliserait certainement les mêmes personnes qui s'impliquent déjà au conseil, au COMPOP ou à la SDC. Elle n'est donc pas certaine qu'il s'agisse de la meilleure stratégie, mais souhaite en rediscuter lors de l'assemblée de juin prochain. S'allier des organisations qui disposent de ressources payées pour travailler au verdissement, telles que Nature Québec ou le Conseil régional de l'environnement (CRE) de la région de la Capitale-Nationale, par exemple serait également une option envisageable.

Mmes Alexandra-Maude Grenier, Rose Savard-Paquet et Mélissa Coulombe-Leduc rencontreront le CRE et Verdir Saint-Sauveur pour mieux connaître leur fonctionnement. Le comité verdissement du CQSJB, lequel compte deux membres non-administrateurs du CQSJB, se réunira par la suite avant la prochaine assemblée du conseil.

Dans ce même ordre d'idées, le 7 juin prochain aura lieu la soirée d'échange et d'information concernant le réaménagement de certains tronçons de rues dans le quartier, soit Lockwell, Saint-Gabriel, des Zouaves et de Claire-Fontaine. Trois scénarios y seront proposés, l'un offrant notamment une possibilité de plantation d'arbres accrue. Le réaménagement des tronçons Richelieu, Saint-Olivier, Philippe-Dorval, Sutterland sera pour sa part observé à l'automne prochain.

Au sujet de cette consultation, mais aussi de celle à venir concernant le tramway, la conseillère confirme que des invitations ont été envoyées aux citoyens concernés. Dans le cas des coops d'habitation, ce sont les gestionnaires ou les CA qui ont été avisés. Le Collectif mobilisateur des coops Saint-Jean-Baptiste a également été contacté. L'information est donc bien relayée.

Pour ce qui est des rues partagées, l'annonce officielle n'est pas encore faite, mais toutes celles de l'an dernier devraient être reconduites cette année.

Mise sur pause pendant la pandémie, la démarche d'expropriation à l'îlot Saint-Vincent-de-Paul suit son cours. Le dossier devrait être réglé d'ici la fin de l'année 2022.

Mme Coulombe-Leduc aborde ensuite la question de la consommation d'alcool sur les rues piétonnes conviviales. Pour le moment, on ne le permet qu'en terrasse. M. Julien Roy explique que, selon les normes actuelles, pour avoir le droit de se promener un verre à la main dans ces rues conviviales, tout le périmètre devrait être clôturé et devenir non-fumeur. Des modifications en ce sens pourraient être apportées. La conseillère tient d'ailleurs à saluer la collaboration de M. Roy à propos de l'implantation de la rue piétonne sur Saint-Jean. Un ajustement de la signalisation sera à faire afin que la section près de Turnbull soit plus sécuritaire.

22-05-07 Première période de questions du public

Un citoyen s'exprime à propos du stationnement temporaire dans le parc Lucien-Borne qui, selon lui, envoie un message mitigé sur les priorités de la Ville en matière de verdissement. Afin de rendre les rues plus vertes et plus vivables, il conçoit qu'il sera nécessaire d'empiéter sur les places de stationnement et que cela ne pourra se faire que si la Ville attribue une priorité supérieure au verdissement par rapport au maintien des places de stationnement. Il demande donc si cela est une option envisagée.

Mme Coulombe-Leduc confirme qu'il s'agit justement de l'un des trois scénarios qui seront présentés aux citoyens le 7 juin prochain dans le cadre de la rencontre d'information. On y proposera effectivement de supprimer des cases de stationnement pour permettre la plantation d'arbres. Pour ce qui est du stationnement du parc Lucien-Borne, il est présentement maintenu en raison des travaux d'agrandissement de l'école François-Perreault, mais la zone sera rétablie en espace vert une fois les travaux terminés à l'automne prochain. La commission scolaire a demandé à pérenniser l'aire de stationnement, demande qui a été refusée par la Ville.

M. Louis Dumoulin affirme qu'espaces verts et stationnement peuvent aller de pair, mentionnant l'exemple du stationnement d'Youville, structure souterraine avec un toit vert. La configuration du quartier, fortement en pente, permettrait d'ailleurs ce type de structure. Dans un monde idéal, ce serait une bonne utilisation de l'espace.

À propos du stationnement dans le quartier, M. Daniel Leclerc en profite pour faire suivre la réponse de la Ville concernant la résolution du conseil pour des vignettes visiteurs : « Nous avons pris connaissance, avec intérêt, de votre proposition portant sur l'analyse de l'implantation d'un système de vignette de stationnement pour visiteurs – régulier et professionnels.

La Ville de Québec est actuellement en réflexion sur l'opportunité et la faisabilité (technique et légale) de mettre en place un cadre plus flexible qui faciliterait le travail des personnes qui offrent des soins et du soutien à domicile, qui ne serait pas perçu comme un privilège par la population et qui limiterait l'utilisation abusive des vignettes qui est observée dans d'autres municipalités. Cette réflexion ne sera pas complétée avant la fin de l'année 2022. Nous allons ajouter le volet visiteur et entrepreneur à cette réflexion. »

Un citoyen aborde la question des véhicules électriques et des bornes de recharge. Selon lui, dans un quartier aussi dense, il faut réfléchir à une façon efficace d'intégrer ces bornes au paysage urbain. Souhaite-t-on utiliser les bords de rues, exploiter les aires de stationnement existantes? Mme Coulombe-Leduc confirme que cette réflexion est déjà amorcée à la Ville.

Un citoyen demande si les participants à la soirée d'échange du 7 juin prochain pourront accéder aux résultats du sondage ayant eu lieu précédemment et de quelle façon la décision finale sera prise. M. Daniel Leclerc explique que la soirée débutera par la présentation des résultats du sondage en question. Ils seront ensuite rendus publics au lendemain de la soirée. Mme Coulombe-Leduc pourra en dire plus sur le processus décisionnel le 7 juin. Cela dit, l'objectif de la rencontre est de moduler les trois scénarios en fonctions des discussions qui auront lieu avec les citoyens. L'approche se veut collaborative.

Finalement, M. Julien Roy demande s'il serait possible que la Ville laisse plus de support à vélo en place à l'année. Un suivi à ce sujet sera effectué.

22-04-08 Résolutions

Résolution CA-22-32

Concernant un appui au projet de bain portuaire au bassin Louise intérieur.

CONSIDÉRANT :

- [L'idée exprimée sur la place publique depuis 1991](#) pour un lieu de baignade au bassin Louise intérieur;
- La [fondation en août 1996](#) de la [Société des gens de baignade](#);
- La résolution antérieure favorable à l'idée, adoptée en 2008 par le CQSJB, par exemple :
 - [L'une des huit résolutions adoptées](#) à l'unanimité par tous les conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou à cette époque;
- L'importance que le bassin Louise demeure accessible au public;
- Le fait établi que l'eau du bassin Louise intérieur est propice à la baignade;
- La [collaboration nouvelle qui existe depuis juin 2021](#) entre le Port de Québec et la Société des gens de baignade;
- La volonté manifestée par le Port de Québec, dès l'automne 2021, de réaliser un projet de bain portuaire pour l'été 2022;
- Les nombreuses rencontres et actions qui ont suivi entre le Port de Québec et la Société des gens de baignade;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, le CQSJB :

1. RECOMMANDE qu'un bain portuaire ouvert au public soit aménagé dans le bassin Louise intérieur dès l'été 2022;
2. RECOMMANDE, afin d'éviter un maximum de contrainte à la réalisation, de choisir le secteur le plus propice à cette fin;
3. RECOMMANDE que ce bain portuaire puisse être accessible à la population générale et, notamment, aux familles et aux amateurs de nage en longueur;
4. RECOMMANDE que cette zone puisse être jumelée à une offre d'animation afin de soutenir l'attractivité du secteur pour les gens qui y résident, dans le respect de la réglementation en vigueur;
5. RECOMMANDE que les mesures requises soient mises en œuvre afin que cet aménagement devienne pérenne.

Adopté à l'unanimité.

Résolution CA-22-33

Cette résolution a pour but de favoriser la connexion entre le tramway et le quartier Saint-Jean-Baptiste (SJB).

CONSIDÉRANT QUE la station du tramway la plus centrale du quartier SJB se trouve du côté sud du boulevard René-Lévesque;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des citoyens du quartier SJB résident au nord de l'axe René-Lévesque;

CONSIDÉRANT l'importante distance entre les stations;

CONSIDÉRANT les aléas du secteur : pente forte, circulation de transit;

SUR PROPOSITION DE M. STEVE BRILLANT, DÛMENT APPUYÉ PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU que le CQSJB demande à la Ville de :

- Mettre en place des aménagements visant à rendre plus facile et sécuritaire l'accès aux stations pour les déplacements actifs;
- Penser à des solutions structurantes afin de réduire la circulation de transit en amont de la trémie.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution rue piétonne Festival d'été de Québec (FEQ)

Résolution CA-22-34

Cette résolution a pour but la mise en place d'une rue Saint-Jean piétonne pendant les soirées du FEQ 2022.

CONSIDÉRANT QUE la durée du FEQ est une période où le quartier SJB est particulièrement achalandé;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de festivaliers profitent de l'occasion du FEQ pour venir souper au restaurant, marcher sur les artères commerciales et découvrir les alentours;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Jean piétonne permet à tous de se rassembler et rend l'artère très conviviale;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des personnes en mobilité active est grandement diminuée lors des périodes de fort achalandage de véhicules routiers;

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU que le CQSJB demande à la Ville de rendre la rue Saint-Jean piétonne les soirées du 6 au 16 juillet inclusivement afin que les citoyens et visiteurs puissent en profiter pendant la durée du FEQ.

Adopté à la majorité.

M. Julien Roy, en tant que président de la SDC du Faubourg Saint-Jean, préfère ne pas prendre position sur ce sujet avant d'avoir consulté ses membres. Il approuve néanmoins le fait que le conseil de quartier se prononce dans le dossier des rues piétonnes, dossier qui ne devrait pas être uniquement géré par les SDC, puisqu'il concerne aussi les citoyens.

➤ Résolution stationnement Festival d'été

Résolution CA-22-35

Cette résolution a pour but de s'assurer que les résidents du quartier puissent profiter des stationnements sur rue en priorité pendant le FEQ.

CONSIDÉRANT QUE les zones réservées aux détenteur(trices) de vignettes le sont pendant certaines périodes de la journée seulement;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace de stationnement sur rue est un problème souvent déclaré par les citoyen(ne)s du quartier;

CONSIDÉRANT le fort achalandage de véhicules routiers venant de l'extérieur créé par le FEQ dans le quartier qui augmente l'utilisation des stationnements au détriment des citoyen(ne)s possédant leur vignette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a déjà un processus pour les changements temporaires de signalisation reliés au stationnement tel qu'utilisé dans le cadre des Mosaïcultures;

SUR PROPOSITION DE M. WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉ PAR M. CHARLES BEAUDOIN-JOBIN, IL EST RÉSOLU que le CQSJB demande à la Ville de Québec de modifier les zones de stationnements 1, 2, 7 et 9 afin que les stationnements soient réservés en tout temps aux détenteurs et détectrices de vignettes) de vignettes durant la période du FEQ soit du 6 au 16 juillet 2022 inclusivement.

Adopté à la majorité.

M. Julien Roy, en tant que président de la SDC, préfère ne pas prendre position sur ce sujet avant d'avoir consulté ses membres.

Mme Coulombe-Leduc ajoute que cette résolution met en lumière un besoin qui est plus criant pendant le FEQ, mais qui demeure toute l'année. Il serait certainement préférable de repenser complètement les cases de stationnement destinées aux visiteurs dans le quartier plutôt que de déployer des efforts sur une seule période de dix jours par année. La proposition pourrait donc être élargie.

M. Julien Roy considère que la présente résolution pourrait être considérée comme un projet pilote, ouvrant la porte à une demande plus globale que le conseil pourra élaborer ultérieurement.

➤ Résolution représentant Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

Résolution CA-22-36

Cette résolution a pour objet de désigner un nouveau représentant du CQSJB au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP).

CONSIDÉRANT QUE le CA du CQSJB siège au CVAP à titre officiel depuis le 18 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ludivine Piacentile, a quitté ses fonctions d'administratrice du CQSJB et ne souhaite plus siéger en son nom au CVAP ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ de Mme Ludivine Piacentile, Mme Claudia Nguyen agit seule à titre de représentante;

SUR PROPOSITION DE M. STEVE BRILLANT, DÛMENT APPUYÉ MME PAR ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de désigner M. William Philippon comme premier représentant et Mme Claudia Nguyen deuxième représentante au CVAP.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution responsable sécurité routière

Résolution CA-22-37

Cette résolution a pour objet de désigner un nouveau responsable du dossier de la sécurité routière.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a adopté en 2020 la Stratégie de sécurité routière 2020-2024;

CONSIDÉRANT QU'afin d'appuyer cette stratégie, la Ville de Québec a créé le Programme de soutien à la mobilisation dont les modalités permettent aux conseils de quartier de présenter des projets relatifs à la sensibilisation sur la sécurité routière de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le CA du CQSJB a créé un comité chargé d'évaluer divers projets répondant aux critères d'admissibilité du Programme de soutien à la mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2021 une demande de subvention au montant de 3000 \$ a été déposée à la ville de Québec pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable du dossier a récemment pris les fonctions de secrétaire au CQSJB;

SUR PROPOSITION DE M. CHARLES BEAUDOIN-JOBIN, DÛMENT APPUYÉ PAR M. WILLIAM PHILIPPON, IL EST RÉSOLU de nommer M. Steve Brillant, administrateur du CQSJB, comme nouveau responsable du dossier de la sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution enfouissement des fils

Résolution CA-22-38

Cette résolution a pour objet l'enfouissement des utilités publiques dans le quartier dans un délai raisonnable comme cela avait été demandé en 2018 par le conseiller Jean Rousseau (Cap-Aux-Diamants) puis un an plus tard par le conseiller Pierre-Luc Lachance (Saint-Roch–Saint-Sauveur) :

CONSIDÉRANT QUE, mis à part René-Lévesque, Salaberry, Saint-Jean, Turnbull il y a cinq ans (et Saint-Augustin qui a pris du retard) la grande majorité des artères du quartier est ornée de poteaux en plus ou moins bon état;

CONSIDÉRANT QU'environ seulement 10 % des voies du quartier bénéficient d'un enfouissement alors que lors du redécoupage des quartiers le rattachement de la côte de Salaberry au quartier SJB avait entre autres intérêts celui d'accélérer l'enfouissement des utilités publiques dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE ces poteaux représentent une gêne pour les parents avec poussette, pour des personnes à mobilité réduite et évidemment pour le ramassage des ordures comme pour les opérations de déneigement (laissant ainsi les résultats au petit bonheur la chance);

CONSIDÉRANT QUE dans certaines rues (dont la rue Saint-Olivier) le stationnement est du même côté que les « utilités publiques », gênant donc aussi les automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2018, le conseiller du district Cap-aux-Diamants Jean Rousseau a demandé que la Ville se dote d'une commission d'enfouissement, comme Montréal en a une depuis le début du XXe siècle sous le nom de « commission des services électriques de Montréal »;

CONSIDÉRANT QUE, selon M. Rousseau, il fallait à l'époque compter de quinze à vingt ans pour se débarrasser des fils électriques dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE Pierre-Luc Lachance, conseiller de Saint-Roch Saint-Sauveur, s'est déclaré favorable à une commission d'enfouissement lors d'un CA du conseil de quartier de Saint-Roch peu avant le début de la pandémie puis en février 2021 lors d'un CA du conseil de quartier de Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT la violence et la multiplication des événements climatiques, avec notamment la tempête de novembre 2019 (jusqu'à 96 h de coupure dans La Cité-Limoilou) et les intempéries de mai 2022 (plus de 2 200 foyers privés de courant dans SJB);

CONSIDÉRANT QUE le RVQ 2188 (règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique en souterrain), dans l'annexe 1 de sa version 2022, néglige le quartier Saint-Jean-Baptiste, tout comme il l'avait négligé dans sa version de 2015;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de procéder dans un délai raisonnable à l'enfouissement des réseaux électriques et de téléphonie pour le mieux-être des citoyens.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution consultation CQSJB sur le stationnement

Résolution CA-22-39

Cette résolution a pour but de s'assurer que les résidents du quartier puissent être informés des modifications à l'affichage du stationnement sur rue.

CONSIDÉRANT QUE les modifications à l'affichage du stationnement sur rue sont décidées en conseil d'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE les changements des modalités de stationnement impactent directement les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace de stationnement sur rue est un problème souvent amené par les citoyen(nes) du quartier;

CONSIDÉRANT les problématiques de stationnement dans le quartier, tant pour les résidents que pour les visiteurs et les clients des commerces;

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de tenir informé le CQSJB lorsque des changements à la réglementation de stationnement sont effectués dans le quartier. Le CQSJB souhaite aussi participer à la démarche de refonte de la réglementation de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution écocentre mobile

Résolution CA-22-40

Cette résolution a pour objet de demander à ce que l'Écocentre mobile soit présent plus fréquemment et à un endroit plus accessible dans le quartier.

CONSIDÉRANT QUE l'Écocentre mobile permet aux résidents du quartier de se départir de leurs résidus domestiques dangereux sans se rendre aux écocentres permanents;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que l'Écocentre mobile soit présent uniquement au mois d'octobre dans le quartier et ce, au Grand Théâtre de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale fait en sorte que plusieurs résidents se livrent à des travaux de peinture qui entraînent la production de résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents du quartier peuvent difficilement se rendre aux écocentres permanents, n'ayant pas accès à une voiture ou à un service d'autopartage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents du quartier SJB n'ont pas l'espace nécessaire pour stocker leurs résidus domestiques dangereux jusqu'au mois d'octobre, puisque les résidences dans le quartier SJB disposent de moins d'espace de stockage;

CONSIDÉRANT QUE l'Écocentre mobile permet d'éviter des gestes dommageables pour l'environnement, comme utiliser une automobile ou disposer de résidus domestiques dangereux de manière non appropriée;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du Grand Théâtre de Québec n'est ni central dans le quartier SJB ni approprié pour y amener plusieurs résidus domestiques dangereux à pied, compte tenu des habitudes de déplacement des résidents du quartier SJB et de la pente présente pour se rendre du centre du quartier SJB jusqu'au Grand Théâtre de Québec;

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. CHARLES BEAUDOIN-JOBIN, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de bonifier la présence de l'Écocentre mobile dans le quartier SJB en augmentant la fréquence de sa présence et en modifiant son emplacement pour choisir plusieurs emplacements appropriés dans le quartier SJB.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution parcs conviviaux

Résolution CA-22-41

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a annoncé pour une troisième année consécutive le projet de parcs conviviaux où l'utilisation d'un barbecue au gaz et la consommation d'alcool (si accompagnée d'un repas) sont permises dans les parcs et les bases de plein air qui figurent dans la liste divulguée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative des parcs conviviaux a connu un franc succès l'année dernière;

CONSIDÉRANT QU'aucun parc du quartier SJB ne figure dans la liste des 27 parcs diffusée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le quartier SJB possède plusieurs parcs qui sont fréquentés par les citoyens du quartier et des quartiers environnants;

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET, DÛMENT APPUYÉE PAR M. WILLIAM PHILIPPON, IL EST RÉSOLU que la Ville de Québec ajoute au moins un parc du quartier SJB à la liste des parcs conviviaux afin de permettre aux citoyens du quartier de pouvoir profiter pleinement de l'été et de l'initiative de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme Coulombe-Leduc tient à signaler le défi que ce projet représente dans le quartier, puisque les parcs y sont petits et près des habitations.

➤ Résolution préservation trajet 807

Résolution CA-22-42

Cette résolution a pour objet de préserver le trajet actuel du Métrobus 807 dans le quartier SJB.

CONSIDÉRANT QUE le trajet du Métrobus 807 circulant dans le quartier SJB, notamment sur la rue d'Aiguillon et le chemin Sainte-Foy, représente une offre de transport en commun névralgique et très utilisée pour les utilisateurs du quartier;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de la capitale (RTC), dans son communiqué de presse du 25 mars 2022 intitulé « Modifications au Métrobus 807 », mentionne qu'il révisera le parcours du trajet du Métrobus 807, son tracé et ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE toute modification du tracé du parcours dans le quartier SJB qui réduirait l'offre ou l'accès au Métrobus 807 aurait un impact direct sur les résidents et utilisateurs de transport en commun du quartier;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de transport en commun dans le quartier SJB, comme dans tous les quartiers centraux de la ville, est primordiale pour assurer un réseau de transport en commun fiable et complet;

CONSIDÉRANT QUE les particularités et les aléas du secteur du quartier SJB, notamment la distance souvent importante à parcourir et les fortes pentes pour rejoindre les trajets des Métrobus 800 et 801 sur René-Lévesque, les résidents à mobilité réduite doivent continuer de bénéficier d'une offre de transport en commun accessible telle celle offerte par le Métrobus 807;

SUR PROPOSITION DE M. WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉ PAR M. CHARLES BEAUDOIN-JOBIN, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec et au RTC de maintenir ou améliorer dans le quartier SJB le trajet du Métrobus 807 sous sa forme actuelle ou sous une forme équivalente afin d'assurer la pérennité de notre offre de transport en commun essentielle et fiable dans le quartier.

Adopté à l'unanimité.

M. Julien Roy propose d'acheminer cette résolution à Mme Maude Mercier Larouche.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc, qui a rencontré des représentants du RTC, tient à se faire rassurante. Elle signale que le parcours de la 807 continuera assurément de desservir le quartier. Le RTC souhaite surtout l'optimiser, puisque le nombre d'arrêts ralentit le trajet qui, dans sa forme actuelle, ne correspond pas aux standards de rapidité d'une ligne de métrobus.

➤ Résolution appui au projet d'Espaces d'initiatives

Résolution CA-22-43

CONSIDÉRANT la présentation du programme d'incubation d'initiatives citoyennes faite par Espaces d'initiatives à l'assemblée du conseil de quartier du 30 mai;

CONSIDÉRANT les documents déposés au CA du CQSJB concernant le programme d'Espaces d'initiatives;

SUR PROPOSITION DE M. CHARLES BEAUDOIN-JOBIN, DÛMENT APPUYÉ PAR M. JULIEN ROY, IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet d'incubateur civique du programme d'Espaces d'initiatives.

Adopté à l'unanimité.

22-05-09 Deuxième période de questions du public

Aucune question n'est posée.

22-05-10 Points d'information

➤ Table de concertation vélo

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

➤ Table de mobilité des quartiers centraux

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

➤ Corvée de nettoyage

On mentionne rapidement que la corvée de nettoyage a été largement diffusée sur Facebook.

➤ Rencontre tramway : inscription à la rencontre du 31 mai

On rappelle que la rencontre aura lieu le 31 mai.

➤ Réglementation d'urbanisme

On rappelle que les citoyens ont jusqu'au 9 juin pour participer à la consultation sur le tramway.

➤ Jeffery Hale

Une nouvelle clinique d'urgence mineure destinée particulièrement à la clientèle sans médecin de famille a ouvert ses portes au Jeffrey Hale. Il s'agit d'un projet pilote qui sera réévalué à l'automne.

➤ Vivre et vieillir à Québec

M. Louis Dumoulin a assisté en ligne à trois groupes d'activité au Sommet des aînés organisé par la Ville. Il attend avec impatience les résultats des consultations.

Il a également participé au forum « Âgisme et isolement : Solutions intergénérationnelles », tenu le 24 mai dernier au Séminaire de Québec. Il a été mis en contact avec une chercheuse universitaire, une doctorante en géographie travaillant sur les aînés et l'urbain. Elle lui fera parvenir son plan de travail, qui pourrait être très utile pour le CQSJB.

Finalement, M. Dumoulin a participé au colloque « Vieillesse et aspirations des personnes âgées », organisé lors de l'événement *Vivre et vieillir à Québec*. Une synthèse des présentations sera disponible dans environ deux mois.

➤ SDC

M. Julien Roy déplore les vols et le vandalisme ayant eu lieu à la Place Olympia depuis son ouverture. Il souhaite que des caméras y soient installées.

22-05-11 Trésorerie

➤ Résolution regroupement des postes budgétaires

Cette résolution est reportée à la prochaine assemblée.

➤ Point mensuel : État des finances

Le conseil ayant reçu le chèque pour le projet de sécurité routière, le solde du compte à la fin du mois d'avril est passé de 4476,47 \$ à 7473,52 \$

➤ Remboursement frais de représentation

Résolution CA-22-44

Attendu que M. Louis Dumoulin a participé au colloque « Vieillesse et aspirations des personnes âgées » les jeudi 26 et vendredi 27 mai;

SUR PROPOSITION DE M. JULIEN ROY, DÛMENT APPUYÉ PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU de rembourser jusqu'à concurrence de 22,04 \$ pour les frais de représentation que M. Dumoulin a engagés à cette occasion.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-22-45

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JULIEN ROY, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Mylène Bernard la somme de 100 \$, correspondant aux procès-verbaux des rencontres d'avril 2022. Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

22-05-12 Divers

M. Louis Dumoulin mentionne la première du film « Salut, Gadou! » le 4 juin prochain au Musée national des beaux-arts de Québec. Il s'agit d'un documentaire et projet de médiation culturelle inspiré du roman de Malcolm Reid, résident de longue date du faubourg et dont le récit porte sur la maison des jeunes de Saint-Jean-Baptiste

22-05-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 56 par Mme Alexandra-Maude Grenier, dûment appuyée par Mme Maggy Desgagnés, que la séance soit levée.